

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, moi aussi, j'ai à présenter des pétitions qui ont été trouvées tout à fait conformes à l'article 36 du Règlement et qui proviennent d'électeurs de Saskatoon pour qui la décision d'avoir des enfants est une décision médicale et personnelle qui n'a rien à voir avec le droit criminel.

Les pétitionnaires signalent que l'Association médicale canadienne a déjà suffisamment de directives en ce qui concerne l'avortement et que la perspective de sanctions criminelles n'arrête pas les femmes qui veulent se faire avorter et ne contribue en rien à réduire le nombre des avortements.

Ils demandent au gouvernement de ne pas criminaliser l'avortement.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition provenant de Canadiens qui se sont prévalus de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief à la Chambre.

Les pétitionnaires font valoir quelque chose de très important et notamment qu'ils sont convaincus que notre honorable assemblée saura porter remède à leur grief.

Cette pétition traite du droit des femmes de se faire avorter. Elle réaffirme qu'il s'agit d'une question de choix personnel qui n'a rien à voir avec le droit criminel.

Les pétitionnaires font aussi valoir que l'Association médicale canadienne a déjà des lignes directrices et déclarent, en fait, que la criminalisation de l'avortement ne contribuera pas à réduire le nombre des grossesses non désirées.

Cette pétition est signée en majeure partie par des Canadiens de la Saskatchewan et de l'Alberta, plus précisément de localités comme Moose Jaw, Saskatoon et Calgary.

#### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 251 personnes de ma circonscription qui voudraient que le gouvernement retire la taxe sur les produits et services.

Ils pensent que cette taxe sera inflationniste, que les consommateurs devront en supporter le fardeau et qu'elle diminuera notre capacité de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Ils croient aussi qu'elle nuira au tourisme en Alberta.

#### Affaires courantes

##### L'AVORTEMENT

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre deux pétitions certifiées conformes à l'article 36 du Règlement.

La première est signée surtout par des habitants de Dawson Creek et de Delta, en Colombie-Britannique. Ils prient le gouvernement de ne pas prévoir pour les avortements des sanctions criminelles comme celles qu'impose la loi sur laquelle la Chambre votera plus tard aujourd'hui.

##### VIA RAIL

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par des Canadiens de toutes parts le long de la ligne du Canadien, qui aujourd'hui n'existe plus.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des programmes et des mesures qui permettront à VIA Rail et au Canada de se doter d'un service de trains de voyageurs efficace.

#### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom des habitants de Terre-Neuve qui s'opposent vigoureusement à la taxe sur les produits et services, véritable ponction fiscale qui touchera tous les Canadiens. Cette taxe entraînera non seulement une hausse des impôts, mais également une augmentation du taux d'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage, déjà très élevé à Terre-Neuve.

Ils demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

[Français]

#### L'ACCORD DU LAC MEECH

**M. Gaby Larrivée (Joliette):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par environ 2 000 jeunes Québécois et Québécoises. Cette pétition appuie l'Accord du lac Meech, cet Accord qui répond aux cinq demandes minimales du Québec, cet Accord qui reconnaît le Québec comme une société distincte et comme un des peuples fondateurs du Canada.

Ces jeunes demandent au gouvernement, monsieur le Président, qu'il fasse tout en son pouvoir pour s'assurer que l'entente soit ratifiée, et qu'advenant un échec, ils demandent au gouvernement canadien d'entreprendre une réforme complète du système politique actuel puis-